

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 888-22 décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) afin de financer la contribution financière à recevoir du gouvernement du Québec prévue dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) a été adopté comme suit:

- | | |
|--|-----------------|
| - Avis de motion: | 18 janvier 2022 |
| - Dépôt du projet de règlement | 18 janvier 2022 |
| - Adoption: | 8 février 2022 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: | 14 mars 2022 |
| - Entrée en vigueur: | 24 mars 2022 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en faisant une demande par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 mars 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim